

## Fraude avec cb sur internet

Par sophie, le 05/02/2010 à 10:13

Bonjour,

voilà mon compagnon a commandé le mois dernier de la baie d'acai sur internet via des publicités. Sa carte (une visa) ne fonctionnait pas, je lui ai donc prêté la mienne une MasterCard.

Je me suis douté de quelque chose de bizarre dans cette publicité, j'ai donc regardé les conditions et là je me suis aperçu que si on n'annulait pas notre commande dans les 15jours, il s'ensuivrait une sorte d'abonnement.

J'ai tenté vainement tous les numéros de téléphone, les mails qui étaient indiqués... sans jamais une réponse!

Et là en 4 jours on m'a prélevé 2 fois 85 euros plus des frais!

Je suis donc aller a la gendarmerie pour "une lettre de réclamation" qui remplace aujourd'hui apparemment le dépôt de plainte. Je suis allée ensuite à ma banque avec mes relevés de compte, la lettre de la gendarmerie, une copie de mes mails et toutes les infos (même bidons!) de la société en question, et un extrait de loi que le gendarme m'avait donné qui explique que les banques sont dans l'obligation de rembourser le préjudice en cas de fraude.

Arrivée à ma banque, j explique mon cas, et la banquière me dit que je ne serai sans doute pas remboursé étant donné qu'il n'y a pas fraude, mais litige. Je lui demande pourquoi suis je assurée alors, elle revient sans cesse sur la fraude!!

Elle m'explique que j'ai souscrit un abonnement en toute conscience, FAUX puisque j'ai essayé par tous les moyens des le premier jour d'annuler le processus mais je n'arrive à joindre personne!!!!

J'ai fait opposition a ma carte mais je suis un peu perdu pour le reste comment vais je récupérer mon argent??	
Merci!!!!	